



CONDITIONS GENERALES DE VENTE VIDAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE PUBLICS ET PRIVES

VIDAL France, Société Anonyme au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 082 273, dont le siège social est situé au 21 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux, (ci-après « **VIDAL** »), édite une base de données médicamenteuses à l'attention des professionnels de santé (ci-après la « **Banque de Données** »), ainsi que des APIs permettant l'interconnexion entre la Banque de données et un ou plusieurs logiciels édités par des tiers (ci-après les « **APIs** »), intégrant les différents services et solutions mis à disposition par VIDAL (ci-après les « **Produits Vidal** »).

L'Offre Vidal pour les établissements de santé publics et privés (ci-après « **L'Offre VIDAL** »), comprenant les Produits Vidal, est conçue pour les professionnels de santé exerçant en établissements de santé ou toutes structures médico-sociales et permet notamment d'optimiser la prise en charge thérapeutique des patients, grâce à l'expertise de VIDAL dans le traitement de la connaissance médicale et de son intégration dans les outils utilisés par les professionnels de santé.

La signature du bon de commande ou d'un devis implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») à l'exclusion de tout autre document. Les commandes sont fermes et définitives, ce qui implique qu'aucune annulation ne sera acceptée.

1. OBJET

Les présentes CGV décrivent les modalités et conditions de vente et d'utilisation des Produits Vidal, applicables sans réserve à tout établissement de santé ayant souscrit à l'Offre Vidal pour l'utilisation du/des

Produit(s) Vidal (tels que Vidal Sécurisation et/ou Vidal Hoptimal et autres Produits Vidal mentionnés dans le devis), par la signature d'un bon de commande ou d'un devis (ci-après le « **Client** »).

Le Client déclare avoir reçu, préalablement à sa souscription aux présentes CGV, toutes les caractéristiques informationnelles et techniques nécessaires à toutes précisions qu'il aura demandées concernant le mode de fonctionnement et le contenu de l'Offre VIDAL.

Le Client s'engage à informer les professionnels de santé utilisant les Produits Vidal (ci-après les « **Utilisateurs Finaux** ») des dispositions des présentes CGV et à les faire respecter.

Les droits d'utilisation concédés par les présentes sont accordés pour les besoins propres du Client, ils sont non cessibles et non exclusifs et aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré aux termes des présentes.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent Contrat est constitué :

- Du présent document intitulé « Conditions Générales de Vente » ;
- De l'Annexe 1 relative au traitement de données à caractère personnel ;
- Du bon de commande ou du devis signé par le Client.

Le Contrat conclu entre VIDAL et le Client (ci-après les « **Parties** ») exprime l'intégralité de l'accord des Parties à la date de signature par le Client du bon de commande ou du devis.

3. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à compter de l'acceptation du Bon de commande ou du devis par le Client, ou à défaut,

- Dans le cas d'une connexion à la Banque de données en intranet ou en ligne, à la date d'attribution au Client de ses premiers codes d'authentification ou d'activation de sa licence.



- Dans le cas d'une souscription au Produit Vidal Sécurisation seul ou à plusieurs Produits Vidal, sans prestation d'installation, le contrat entre en vigueur à compter de la date indiquée sur le fichier licence adressé au Client.

Cas des Clients établissements publics

Le Contrat est conclu pour la durée maximale indiquée sur le bon de commande ou sur le devis. Il ne pourra pas faire l'objet de reconduction tacite.

Cas des Clients établissement privés

Le Contrat est conclu pour une durée de douze mois. Au terme de cette période initiale, le contrat sera tacitement reconduit d'année en année.

Les conditions de résiliation annuelle prévues à l'article 11 s'appliquent à ces deux cas.

4. DESCRIPTION DE L'OFFRE :

L'Offre Vidal, délivrée par VIDAL comprend, dans la limite des Produits souscrits par le Client et qui figurent sur son bon de commande ou devis :

- Un droit d'accès, de consultation et de recherche au sein de la Banque de Données constituée notamment d'une sélection de fonds documentaires officiels principalement de nature normative et réglementaire, et de fonds documentaires réunissant des publications du groupe VIDAL (Recos).
- Un droit d'utiliser les APIs pour une interconnexion de la Banque de données avec le(s) logiciel(s) expressément nommé(s) dans le devis ou bon de commande accepté par le Client.
- Une assistance Client dans les conditions de l'article 5 ci-après.

L'Offre Vidal, peut notamment comprendre le Produit VIDAL Sécurisation, qui est composé des fonctions de sécurisation d'ordonnance qui sont déployées lors de l'installation du Produit VIDAL interfacé avec le logiciel de l'Editeur, partenaire de VIDAL. L'utilisation de ce dispositif médical est strictement réservée aux professionnels de santé impliqués dans la prescription médicamenteuse ou sa dispensation.

VIDAL Sécurisation fournit, à la demande, une recherche de produits de santé et une analyse d'ordonnance d'une ou plusieurs lignes de prescription de médicaments pour un patient donné. Cette analyse liste un ensemble de risques avérés ou potentiels en rapport avec le profil du patient concerné. L'accès aux fonctionnalités d'alertes ou informations de sécurisation de la prescription est possible dans le cadre de l'utilisation de logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation édités par l'Editeur dans lequel les fonctions VIDAL Sécurisation sont intégrées.

5. CONDITIONS D'ACCES AUX PRODUITS

Le Client s'engage à utiliser le nombre de licences octroyées pour l'utilisation du/des Produits Vidal (ci-après la/les « **Licence(s) Vidal** »), valables pour les seuls Logiciels éditeurs mentionnés dans le devis ci-joint. Il est ainsi convenu que le Client devra s'assurer de la régularité de l'utilisation des Licences Vidal par les Utilisateurs Finaux et s'expose à des pénalités en cas d'irrégularité constatée. Lorsqu'un Utilisateur Final quitte un établissement Client, cet Utilisateur Final ne peut revendiquer un droit d'utilisation du/des Produits.

Dans le cas où le Client serait un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) ou un groupe d'établissements, il s'engage à n'autoriser l'accès à la/les Licences Vidal pour l'utilisation des Produits qu'aux seuls établissements mentionnés dans le devis et s'expose à des pénalités en cas d'irrégularité constatée.

Tout usage de l'accès du Client aux Produits par une personne non autorisée engage la responsabilité du Client.

L'accès aux Produits par le Client ou ses Utilisateurs Finaux se fait selon les modalités techniques suivantes :

- soit via l'URL www.vidalhoptimal.fr, après saisine des codes d'authentification composés d'un code d'accès et d'un mot de passe. Les codes d'authentification sont attribués par VIDAL dès enregistrement de la commande ;
- soit via l'intranet du Client après installation de la Banque de données.
- soit par une interconnexion avec la banque de données ou un logiciel édité par un tiers après téléchargement des APIs.

Chaque code d'authentification est personnel, confidentiel et intransmissible. Le ou les type(s) d'accès sélectionné(s) par le Client est/sont spécifié(s) sur le



devis. Le Client et les Utilisateurs Finaux peuvent se connecter à www.vidalhoptimal.fr 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de VIDAL, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du site et des matériels.

Une assistance client et technique à l'utilisation des Produits est disponible au numéro 09.77.40.18.18 du lundi au vendredi (heures métropolitaines) de 9h à 12h30 et de 14H à 18H (17H le vendredi et par e-mail à l'adresse suivante : service.clients@vidal.fr

A titre exceptionnel, l'assistance client se réserve le droit de ne pas être joignable 5 jours ouvrés par année civile.

Toute difficulté liée à l'installation des Produits (hors prestation d'installation réalisée par VIDAL), l'accès à Internet ou la configuration du matériel du Client n'est pas couverte par l'assistance client.

VIDAL se réserve le droit de ne pas satisfaire une demande de souscription qui lui serait soumise.

6. CONDITIONS D'UTILISATION

L'ensemble des fonds documentaires et des données mis à la disposition du Client et des Utilisateurs Finaux par VIDAL dans le cadre du Contrat est protégé par le droit d'auteur, le droit sur les logiciels et le droit sur les bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage expressément :

- A utiliser les Produits ainsi que les fonds documentaires, informations, résultats des recherches et tous autres éléments obtenus par l'intermédiaire des Produits, que pour les seuls besoins de son activité professionnelle et dans le respect des intérêts et des droits patrimoniaux et moraux de leurs auteurs et de VIDAL ;
- A ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des données et/ou au moyen des Produits, une base de données visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable, à des personnes non autorisées, ou même à des Utilisateurs Finaux

et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des données obtenues par l'intermédiaire des Produits VIDAL aux fins d'aider une personne à reconstituer, en tout ou partie, une telle base de données ou un service équivalent ;

- à préserver la confidentialité de ses codes d'authentification et prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, à l'exception des Utilisateurs Finaux, n'ait accès à ces codes et puisse ainsi accéder illicitement aux Produits ;
- à informer immédiatement VIDAL en cas de vol, perte ou utilisation illicite de ses codes ;
- à faire respecter l'ensemble de ces obligations par les Utilisateurs Finaux.

Le respect par le Client et les Utilisateurs Finaux des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle VIDAL n'aurait pas conclu le Contrat. En conséquence, VIDAL se réserve le droit de suspendre l'accès aux Produits Vidal et résilier le Contrat immédiatement et sans avoir à respecter un quelconque préavis dès lors que le Client ou les Utilisateurs Finaux ne respectent pas tout ou une partie des obligations précisées ci-dessus, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL ni de toute autre voie de recours qui pourrait être exercée à l'encontre du Client ou des Utilisateurs Finaux.

Le Client déclare connaître et accepter les caractéristiques des Produits, et en particulier reconnaître :

- a) Qu'il a connaissance des aléas de la consultation en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- b) Qu'il lui appartient de vérifier que le/les Produit(s) Vidal sont adaptés au logiciel tiers qu'il utilise
- c) Qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de l'ordinateur et/ou du réseau informatique, lui permettent l'accès aux Produits.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des configurations minimales requises pour l'utilisation normale des Produits ;



- d) Le Client est le seul responsable de ses accès Internet
- e) Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

Le Client sera informé, le cas échéant, des mises à jour de données disponibles.

Il appartient au Client d'intégrer ces mises à jour, le cas échéant. Le Client sera seul responsable des conséquences liées à l'absence d'intégration des mises à jour.

7. EVOLUTION

VIDAL se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du Contrat, le contenu et les fonctionnalités des Produits. VIDAL pourra proposer des modules complémentaires, gratuits ou payants auxquels le Client aura le choix de souscrire ou non. Le Client sera informé des dites évolutions par publication sur le site ou par tout autre moyen adéquat.

Le Client est informé qu'en cas d'arrêt d'un ou des Produits, VIDAL pourra les remplacer par un autre produit équivalent en qualité, fonctionnalités et contenus. Le Client sera alors préalablement informé.

VIDAL se réserve également le droit de modifier la teneur des CGV à tout moment. Les nouvelles CGV entreront en vigueur à compter de leur mise en ligne sur le site internet <https://www.vidalfrance.com/filestorage/repository/wp-content/download/info/CGV-VIDAL-etablissements-de-sante.pdf> et s'appliqueront aux Contrats en cours.

8. CONDITIONS FINANCIERES

La souscription à l'Offre Vidal est consentie moyennant le paiement par le Client du tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis ou le bon de commande signé par le Client. En cas d'augmentation du nombre de lits, le Client s'engage à en informer sans délai VIDAL et à s'acquitter de la somme complémentaire correspondante à cette augmentation.

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date de facturation.

Une facture est établie et adressée au Client après communication des codes d'authentification au Client par VIDAL ou activation de sa licence (en cas de connexion par intranet), puis tous les ans, à la date d'anniversaire du Contrat.

Le Client est informé que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis ne comprend pas les coûts d'accès à l'Internet, ni les coûts téléphoniques, ni les coûts d'appels à l'Assistance Client, qui demeurent entièrement à la charge du Client.

Le Client est également informé de ce que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis pourra faire l'objet d'une réévaluation chaque année en fonction de la variation de l'indice Syntec, suivant la formule suivante :

$$P = P_0 \times (S/S_0)$$

Où :

P_0 est le prix de base

P est le prix après révision

S_0 est l'indice Syntec connu à la date de prise d'effet

S est le plus récent indice Syntec publié à la date de révision

Pour les clients, établissements privés, toute facture sera payable dans son intégralité dans les trente (30) jours suivant sa réception.

Pour les clients, établissements publics de santé, toute facture sera payable dans son intégralité dans les (50) jours suivant sa réception.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le Client se verra appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement les plus récentes, majoré de 8 points, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire auquel s'ajoutera une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un montant de 40€.

En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le Client, VIDAL se réserve pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement de l'intégralité des sommes restantes à payer pour la durée du Contrat.



Par ailleurs, en cas de non-paiement de la facture par le Client, VIDAL se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès aux Produits, sans préjudice de sa faculté de résilier le Contrat dans les conditions de l'article 11 ci-après. Le rétablissement de l'accès aux Produits ne sera effectif qu'après parfait paiement et pour la durée du Contrat restant à courir.

9. RESPONSABILITE

VIDAL est astreint à une obligation de moyen pour l'exécution du Contrat.

Les Produits contiennent ou donnent accès à des informations qui ont été recueillies auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ou de l'Agence Européenne du médicament ainsi que d'autres sources officielles auxquelles VIDAL ne saurait se substituer.

VIDAL apporte un soin tout particulier à la qualité de ses produits et services. Leur élaboration et composition est si complexe que Vidal ne peut exclure des omissions ou la présence d'informations erronées. VIDAL n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard de ses Produits ou de toutes données que le Client et/ou ses Utilisateurs Finaux obtiendrait(en)t par VIDAL et sa Banque de Données. VIDAL s'engage à rectifier rapidement toute omission ou erreur dont elle aura eu connaissance ou qui lui aura été signalée par l'Utilisateur Final.

Le Client et/ ou les Utilisateurs Finaux sont responsables de la bonne adéquation de la Banque de données et/ou des APIs à ses exigences et besoins professionnels et, en sa qualité de professionnel de santé, de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents obtenus via VIDAL, et des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. L'utilisation des Produits et l'exploitation de ces données par le Client et/ou ses Utilisateurs Finaux se font donc sous sa/leur seule responsabilité et à ses/leurs risques et périls. VIDAL ne saurait être tenue responsable des conséquences éventuelles pouvant résulter d'une erreur de prescription, de délivrance, d'administration ou plus généralement d'utilisation des Produits.

L'utilisation des Produits ne dispense pas l'Utilisateur Final de vérifier les informations disponibles auprès des

autorités et toutes autres sources officielles. L'utilisation des Produits ne saurait remplacer la décision du prescripteur, seul juge des thérapeutiques à envisager.

Par ailleurs, l'évolution rapide des connaissances sur le médicament nécessite une actualisation régulière des données comprises dans la Banque de Données. Le Client reconnaît devoir mettre à jour régulièrement VIDAL Hoptimal. Si le Client omettait de faire de telles mises à jour, toute erreur dans le contenu de la Banque de Données ne saurait être reprochée à VIDAL.

VIDAL ne saurait être tenue responsable de tous dommages directs ou indirects, notamment ceux résultant d'une action d'un tiers à l'encontre d'un Utilisateur Final et pouvant résulter d'une omission ou d'une information erronée résultant des Produits. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant.

En cas d'interconnexion entre les APIs et un logiciel édité par un Editeur tiers, la responsabilité de VIDAL ne pourra en aucun cas être recherchée si les données VIDAL ne sont pas correctement restituées. Le Client renonçant par avance à tous recours contre VIDAL de ce fait.

En toute hypothèse, la preuve de la faute de VIDAL sera à la charge du Client et dans le cas de mise en cause de la responsabilité sera limitée au montant effectivement perçu par elle au titre de la période contractuelle en cours.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

VIDAL est seule propriétaire des fonds documentaires, textes, illustrations et données contenus dans les Produits ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers. Le Client et les Utilisateurs Finaux sont autorisés à reproduire et imprimer sur papier les données auxquelles ils accèdent pour un usage exclusivement interne et gratuit. Cette faculté ne peut en aucun cas être utilisée pour



reproduire la totalité des données contenues au sein des Produits. Le Client et ses Utilisateurs Finaux s'interdisent de copier, publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, ces droits et plus généralement de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle détenus par VIDAL.

VIDAL est producteur et propriétaire de tout ou partie des bases de données et APIs présentes dans les Produits. De ce fait, il est interdit d'extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle, du contenu des bases de données et APIs figurant dans le Produit, ainsi que d'extraire ou de réutiliser de façon répétée et systématique des parties qualitativement et quantitativement non substantielles lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale prévues initialement par VIDAL.

VIDAL est une marque déposée par la société VIDAL France tous droits réservés. L'ensemble des fonds documentaires et des données mis à la disposition de l'Utilisateur Final dans le cadre de l'utilisation du Produit est protégé par le droit d'auteur, le droit sur les logiciels et le droit sur les bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

11. RESILIATION

Le Contrat pourra être résilié chaque année par l'une ou l'autre des Parties. La Partie souhaitant mettre un terme au Contrat devra le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec accusé de réception à l'adresse vidalhoptimal@vidal.fr au moins un mois avant la date d'anniversaire du Contrat.

Le présent Contrat pourra être résilié automatiquement et de plein droit par VIDAL dans l'hypothèse où le Client et/ou ses Utilisateurs ne respecte(nt) pas les obligations mises à sa charge.

La résiliation du Contrat sera effective à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la notification, par VIDAL au Client, par lettre recommandée

avec demande d'avis de réception, d'un manquement du Client à l'une de ses obligations.

VIDAL peut, à sa seule discrétion et sans notification préalable au Client, suspendre l'accès aux Produits et/ou prononcer la résiliation du Contrat, de plein droit et sans préavis, en cas :

- a) d'absence de règlement d'une facture ;
- b) de communication par le Client ou un Utilisateur Final, des codes d'authentification à un tiers non autorisé,
- c) de violation par le Client du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du Contrat.
- d) de modification ou de reproduction des APIs sans autorisation préalable,

En cas de résiliation anticipée du Contrat en raison de la survenance de l'un des cas mentionnés au a) b) c) ou d) ci-dessus, toutes les sommes restantes dues par le Client seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL.

A la date de cessation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit, le Client s'engage à :

- certifier à Vidal dans un délai de quinze (15) jours qu'il a cessé toute utilisation de la Banque de données/des APIs (composant les Produits) ;

- effacer, détruire, restituer ou désinstaller dans un délai de huit (8) jours, tout moyen d'accès à la Banque de données, en certifiant par écrit qu'il n'en a conservé aucune autre copie ou aucun autre accès.

VIDAL autorise cependant le Client à conserver une copie d'archive de la Banque de données qui ne devra être utilisée que pour répondre à d'éventuelles inspections de la part de toute autorité légale.

12. FORCE MAJEURE

La responsabilité de VIDAL ou du Client ne pourra être engagée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel que reconnu par la jurisprudence française et l'article 1218 du Code civil. La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution



des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas, le prix restant dû à VIDAL sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'intégralité de la politique de traitement des données personnelles du Client et/ou de l'Utilisateur Final est intégrée en Annexe 1 des présentes Conditions Générales de Vente.

14. ASSURANCE

VIDAL déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable et garantit être à jour dans le paiement des primes afférentes.

15. CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'engage à traiter et garder de manière strictement confidentielle toutes informations commerciales, financières ou techniques - quelles qu'elles soient la nature, la forme ou le support - dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Les Parties prendront à l'égard de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer, sous leur responsabilité, le secret et la confidentialité.

Cet engagement est valable pendant la durée du Contrat et de ses éventuels renouvellements, et pendant un délai de trois (3) ans suivant la fin du Contrat.

Nonobstant ce qui précède, cet engagement ne s'applique pas aux informations :

- qui étaient du domaine public au moment de leur divulgation ou sont tombées dans le domaine public sans qu'il y ait eu contravention aux stipulations du Contrat ;
- dont la Partie réceptrice peut prouver qu'elles étaient en sa possession antérieurement à leur communication par l'autre Partie ;

- qui sont communiquées à l'autre Partie par des tiers sans qu'il y ait contravention aux stipulations du Contrat ;
- qui sont divulguées avec l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas à l'égard des autorités administratives, judiciaires et fiscales, ainsi qu'à l'égard des experts comptables, des commissaires aux comptes et des avocats de chaque Partie.

Les Parties s'engagent à restituer ou à détruire, selon les instructions de l'autre Partie, les documents ou leur reproduction contenant des informations confidentielles, immédiatement sur demande de la Partie et au plus tard à l'expiration du Contrat.

16. DISPOSITIONS DIVERSES

Le Contrat est conclu intuitu personnae.

Le Contrat, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peut en aucun cas être cédé par le Client à un tiers en l'absence d'autorisation préalable et expresse de VIDAL.

Si une clause du Contrat se révélait nulle, le reste du Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause.

Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'autre Partie d'une quelconque des obligations, visées par le Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

17. LOI APPLICABLE – RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est soumis aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris.



ANNEXE 1 – TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'utilisation des Produits VIDAL, des données à caractère personnel sont traitées par VIDAL France en sa qualité de responsable de traitement. VIDAL traite des données à caractère personnel des Clients, interlocuteurs désignés par les Clients et Utilisateurs Finaux aux fins de :

- gérer sa relation avec le Client et lui délivrer les Produits (gestion des activités commerciales, information et support client, gestion des réclamations, facturation, tenue de la comptabilité, gestion des paiements, recouvrements, réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'études clients, établissement de statistiques financières), sur la base de l'exécution du contrat signé entre VIDAL et le Client. Ces données sont traitées jusqu'à cinq (5) ans après la durée d'exécution du contrat ;
- adresser des informations commerciales aux Clients, interlocuteurs désignés par les Clients et Utilisateurs Finaux sur la base des intérêts légitimes de VIDAL à promouvoir ses Produits et ses activités auprès de professionnels de santé. Ces données sont traitées jusqu'à trois (3) ans après la durée d'exécution du contrat et/ou du dernier contact émanant du Client. VIDAL est également amené à traiter des données anonymes émanant de l'utilisation de ses Produits par ses Clients aux fins de :
 - améliorer la performance technique et fonctionnelle des Produits et services distribués par VIDAL ;
 - déployer pour les acteurs du domaine de la santé des outils d'analyse et d'évolution des pratiques des professionnels de santé ;
 - évaluer et améliorer le bon usage des médicaments par les professionnels de santé via l'exploitation de données de vie réelle.

Afin de garantir que les données traitées sont bien anonymes, VIDAL a pris en considération l'ensemble des moyens raisonnablement susceptibles d'être utilisés par toute personne pour identifier la personne physique directement ou indirectement. Ces données anonymes sont traitées sans limitation de durée sur la base des intérêts légitimes de VIDAL à améliorer ses Produits. Elles visent également à renforcer le bon usage des médicaments par les professionnels de santé en France.

Dans le cadre des traitements réalisés à des fins de gestion de la relation avec le Client et de délivrance des Produits, VIDAL est amené à transférer des données du

Client à l'éditeur du logiciel dans lequel est intégré le Produit VIDAL. Ces données sont uniquement transférées à des fins de gestion administrative et de facturation et sont à cet égard strictement limitées aux données étant nécessaires à la poursuite de ces finalités (numéro de contrat VIDAL associé au Client, date de début et de fin de contrat, identification du Client, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, VIDAL s'appuie sur des produits et des services mis en œuvre par des prestataires spécialisés (éditeur de logiciel, prestataire de routage d'e-mails, hébergeur de données, consultants spécialisés, etc.). Les données à caractère personnel traitées par VIDAL en sa qualité de responsable de traitement sont susceptibles d'être transférées à ces sous-traitants, agissant uniquement sur instruction documentée de VIDAL et ne pouvant être traitées par ses sous-traitants que dans ce cadre. Par le biais de ces sous-traitants, les données sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne en vertu de la mise en place de garanties appropriées (notamment la signature de clauses contractuelles types adoptées par une autorité de contrôle ou la Commission européenne et/ou le respect d'un code de conduite) et/ou en vertu d'une décision d'adéquation de la Commission européenne vers un pays assurant un niveau de protection adéquat.

Les personnes concernées par un traitement mis en œuvre par VIDAL disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données après leur décès ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles les concernant. Pour exercer l'un de ces droits, les coordonnées suivantes peuvent être utilisées :

- par e-mail à l'adresse suivante : dpo@vidal.fr
; par courrier postal à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données - VIDAL FRANCE - 21 rue Camille Desmoulins, 92789 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9 – France